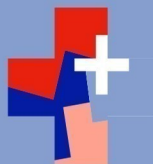




**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICES PUBLICS+



LA TRANSPARENCE SUR LES RÉSULTATS DE VOS SERVICES PUBLICS

**Centre d'Expertise et des Ressources des Titres (CERT)
de Bourgogne-Franche-Comté**
Carte nationale d'identité (CNI) et Passeport (PSP)

Au 01 décembre 2025, votre
CERT traite les demandes
recueillies en mairie et
France Services le :

27/11

Nombre de demandes
de CNI-PSP validées par
le CERT au cours de
la semaine du 24 novembre (2) :

6 652

Nombre de demandes
de CNI-PSP à valider
par le CERT (4) à ce jour :

2 531



Délai moyen de remise
des titres CNI-PSP (1) :

10 jours



Délai d'instruction
au sein du CERT (3) :

4 jours



Délai moyen de
fabrication, colisage
et transport (5) :

6 jours

Données indicatives du CERT à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- (1) Délai entre la date de réception par le CERT de la demande dématérialisée faite en mairie ou France Services et la date de réception du titre à la mairie ou en France Services
- (2) Nombre de demandes recueillies en mairie ou France Services ayant fait l'objet d'une validation par le CERT
- (3) Délai entre la date de réception de la demande et la date de validation par le CERT
- (4) Nombre de demandes recueillies en mairie ou France Services en attente de traitement par le CERT
- (5) Délai entre la date de validation par le CERT et la date de réception du titre en mairie ou France Services